

Gouvernance

Code de conduite du Groupe Mutuel

 **Métier**

 **Contrôle**

 **Audit**

» **Par notre action,
nous défendons une
philosophie libérale
basée sur nos valeurs
que sont la bienveillance,
la responsabilité et la
proactivité.**

En tant qu'acteur majeur de **la santé et de la prévoyance** en Suisse, nous assumons notre responsabilité éthique, économique et sociale. Nous fondons notre stratégie sur une croissance saine. Nous gérons ainsi nos affaires et menons nos projets de manière à pouvoir faire face à nos engagements en tout temps. Nous privilégions dans tous les domaines une situation financière solide et une gestion des risques élaborée et efficace.

En **veillant au développement personnel de chacun**, nous mettons tout en oeuvre pour maintenir une culture d'entreprise forte et pour que l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs, toutes fonctions et tous niveaux confondus, bénéficie d'un environnement de qualité et puisse travailler dans un climat de confiance. Nous cultivons chez nos collaboratrices et collaborateurs la bienveillance, la responsabilité et la proactivité.

Le présent Code de Conduite expose clairement les engagements, qui découlent de nos valeurs, ainsi que les normes que nous respectons dans notre travail. Ce Code de Conduite doit être respecté par tous les membres des organes dirigeants et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe Mutuel, et de ses filiales, indépendamment de leur fonction, position ou domaine d'activité.

Nous approuvons ce Code de Conduite et nous défendons les engagements y relatifs. Nous attendons par conséquent de tous les membres des organes dirigeants et de toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs qu'ils se conforment à ces principes dans le cadre de leurs activités.

Le 9 juin 2021

Sommaire

5 Nos engagements

- 6** Intégrité
- 7** Professionnalisme
- 8** Respect
- 9** Confiance
- 10** Confidentialité
- 11** Conformité
- 12** Culture du risque

13 Inobservation, sanctions et système d'alerte

- 14** Inobservation du Code de Conduite
- 15** Système d'alerte



➤ **Respecter le Code de Conduite Qu'est-ce que cela signifie pour moi?**



Je lis le présent document et me pose les questions suivantes avant d'agir ou de prendre une décision:

- Mon comportement est-il approprié et conforme au Code de Conduite?
- Correspond-il aux engagements du Groupe Mutuel?
- Peut-il avoir des conséquences négatives pour le Groupe Mutuel ou pour moi-même?
- Suis-je prêt à assumer personnellement mes décisions et leurs conséquences?
- Serais-je à l'aise si ces décisions étaient portées à la connaissance du public?

➤ **Nos engagements**



› Intégrité

Nous nous engageons à adopter un comportement basé sur l'éthique et l'intégrité.

- › Nous défendons les intérêts du Groupe Mutuel et de ses filiales et nous abstenons de toute activité ou conduite susceptible de leur nuire.
- › Nous agissons de manière adéquate dans les affaires et dans les rapports quotidiens avec nos collaborateurs et nos partenaires commerciaux.
- › Nous identifions, gérons et évitons tout conflit d'intérêts. Nous annonçons à notre supérieur hiérarchique toute situation dans laquelle nos intérêts personnels pourraient être jugés en contradiction avec les intérêts du Groupe Mutuel et de ses filiales.
- › Nous refusons tout cadeau ou avantage de tiers qui pourrait influencer dans les faits ou donner l'impression d'influer sur nos décisions concrètes ou nous amener à un comportement déterminé.
- › Nous respectons les outils de travail, équipements, bâtiments et autres valeurs patrimoniales appartenant au Groupe Mutuel et à ses filiales. Les outils d'aide et de travail mis à disposition sont utilisés exclusivement à des fins professionnelles ou à d'autres fins autorisées.



Mon comportement est-il adéquat? Respecte-t-il le Code de Conduite?

- › En cas de doute, je consulte mon supérieur direct ou m'adresse au secteur conformité.

➤ **Professionalisme**

Nous remplissons nos obligations avec professionnalisme et assumons la responsabilité de nos actes.

Nous honorons nos engagements envers nos partenaires:

- Assurés,
- Clients,
- Collaboratrices et collaborateurs,
- Prestataires de service,
- Autorités, milieux politiques et société.



Mon comportement tient-il compte des intérêts des différents partenaires du Groupe Mutuel? Respecte-t-il le Code de Conduite?

- En cas de doute, je consulte mon supérieur direct ou m'adresse au secteur conformité.

Respect

Nous traitons nos collaboratrices et collaborateurs avec respect et équité.

- › Nous ne tolérons aucune forme de discrimination ou harcèlement, qu'elle soit fondée sur l'ethnie, la nationalité, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, la religion, l'âge, l'orientation politique, le handicap, la situation maritale ou familiale y compris grossesse, ou tout autre facteur de discrimination.
- › Nous mettons tout en œuvre pour que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, toutes fonctions et tous niveaux confondus, bénéficie d'un environnement de travail de qualité.
- › Nous veillons à créer et à maintenir un environnement de travail sain.



**Mon attitude risque-t-elle de porter atteinte à mon collègue?
Respecte-t-elle le Code de Conduite?**

- › En cas de doute, je consulte mon supérieur direct ou m'adresse au secteur conformité.

» **Confiance**

Nous adoptons un comportement éthique et professionnel qui donne une image positive du Groupe Mutuel et de ses filiales et de leurs secteurs d'activité envers l'interne et l'externe.

La confiance s'acquiert:

- » En s'engageant pour renforcer activement l'image du Groupe Mutuel et de ses filiales.
- » En s'abstenant de toute activité susceptible d'impacter négativement la réputation du Groupe Mutuel et de ses filiales ou de leur nuire de toute autre manière.
- » En prenant au sérieux et traitant avec équité et dans un délai raisonnable les réclamations des clients et partenaires commerciaux.



**Ma manière d'agir est-elle transparente et digne de confiance, tant avec mes collègues qu'avec nos clients?
Respecte-t-elle le Code de Conduite?**

- » En cas de doute, je consulte mon supérieur direct ou m'adresse au secteur conformité.

Confidentialité

- › Nous traitons toute information confidentielle comme telle et ne divulguons aucune information, à moins que la loi ne nous y oblige.
- › Nous respectons scrupuleusement les dispositions légales et les règles internes relatives à la protection des données et à la sécurité de l'information. Nous ne communiquons aucune donnée personnelle et sensible à des parties non autorisées.
- › Nous ne tirons aucun avantage personnel des connaissances et possibilités d'action dont nous disposons grâce à l'utilisation des biens et des informations de l'entreprise ou en raison de notre position dans l'entreprise.
- › Nous nous soumettons aux contrôles nécessaires et surveillons tout accès et/ou transfert d'informations confidentielles ou sensibles.



**Ma manière de traiter les données auxquelles j'accède est-elle conforme?
Respecte-t-elle le Code de Conduite?**

- › En cas de doute, je consulte mon supérieur direct ou m'adresse au secteur conformité.

Conformité

- › Nous nous engageons à nous conformer aux lois, réglementations et instructions applicables.
- › Nous agissons conformément aux directives et aux instructions internes se rapportant à nos divers domaines de responsabilité et mettons en œuvre les mesures et les approches prescrites avec la diligence requise.
- › Nous faisons preuve d'intégrité dans l'élaboration de nos rapports et nous nous assurons que toutes les données, informations ou documents que nous établissons ou dont nous sommes responsables sont complets et conformes.



Mes actes sont-ils conformes à la réglementation en vigueur, aux directives et instructions applicables? Respectent-ils le Code de Conduite?

- › En cas de doute, je consulte la réglementation, la directive et l'instruction applicable. Si le doute subsiste, j'en réfère à mon supérieur direct ou au secteur conformité.

» Culture du risque

Dans nos activités respectives, nous entretenons une culture d'entreprise basée sur le risque.

- » Nous agissons conformément aux directives et règlements décrivant le niveau de risque que l'entreprise tolère.
- » Nous participons à la gestion des risques inhérents à nos activités respectives, notamment à l'identification de risques, à leur évaluation ainsi qu'à la prise de mesures de réduction de risques.
- » Nous annonçons tous les événements négatifs importants impactant nos activités.



Mes actes sont-ils conformes à la tolérance au risque de l'entreprise?

Ai-je pris les mesures nécessaires de réduction d'un risque important?

Ai-je annoncé les événements négatifs importants constatés?

- » En cas de doute, je consulte la réglementation, la directive et l'instruction applicable. Si le doute subsiste, j'en réfère au référent risque de mon secteur ou au département Gestion des Risques.

➤ **Inobservation, sanctions
et système d'alerte**



Inobservation du Code de Conduite

Nous nous conformons sans faille au présent Code de Conduite.

Toute inobservation du Code de Conduite est enregistrée et peut entraîner des mesures disciplinaires et engager la responsabilité civile ou pénale de son auteur. Ces mesures sont notamment:

- › Avertissement,
- › Résiliation du contrat de travail,
- › Poursuites judiciaires,
- › Dépôt de plainte pénale.

Cela s'applique également:

- › À toute personne n'ayant pas signalé une inobservation du Code de Conduite qu'elle a constatée;
- › À toute personne dissimulant des informations importantes alors qu'elle est sommée de divulguer les renseignements en sa possession concernant une infraction;
- › À toute personne qui fournit sciemment des informations erronées pouvant nuire à une personne;
- › Aux supérieurs hiérarchiques excusant ou minimisant une violation au Code de Conduite ou qui tentent d'exercer des mesures de rétorsion à l'encontre d'une collaboratrice, d'un collaborateur ou de toute autre personne ayant lancé l'alerte, voire identifié les parties prenantes à l'infraction.

Systeme d'alerte

Nous encourageons nos collaboratrices et collaborateurs qui ont connaissance de comportements qu'ils jugent contraires au présent Code de Conduite à en informer:

- › leur(s) supérieur(s) hiérarchique(s), ou
- › les Ressources Humaines, ou
- › le Chief Compliance Officer

Nous reconnaissons qu'il existe des situations dans lesquelles l'anonymat et la confidentialité sont des prérequis pour lancer l'alerte sereinement. Nous mettons à disposition un outil dédié au processus de signalement, au travers d'une plateforme externe sécurisée et indépendante, qui peut être utilisée de manière anonyme au moyen d'un appel téléphonique ou d'un formulaire sécurisé en ligne. La plateforme est accessible depuis la première page intranet du Groupe Mutuel ou par un lien communiqué au personnel du Groupe Mutuel.